

Déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s’y prête.

Les renseignements recueillis dans cette déclaration sont requis pour toute association visée par le premier alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20).

A Renseignements généraux

Nom de l'association		Centrale des syndicats démocratiques		Année de fondation		1972	
Représentant		Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Prénom		Fonction	
		Gignac		Bruno		NEQ	
						1 1 4 2 0 4 3 5 2 1	
Adresse du siège social		Numéro		Rue		Bureau ou étage	
		990		avenue de Bourgogne		500	
		Ville		Province		Code postal	
		Québec		QUÉBEC		G1W 0E8	
Téléphone		Poste		Télécopieur		Courriel	
514-899-1070		6003		514-899-5113		gignac@csd.qc.ca	

Autres places d'affaires : Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.

Numéro	Rue	Ville	Province	Code postal
9405	rue Sherbrooke Est, bureau 2000	Montréal	Québec	H1L 6P3
119	avenue Collin	Montmagny	Québec	G5V 2S7
11720	1ère Avenue	Saint-Georges	Québec	G5Y 2C8
216	avenue de la Cathédrale, bureau 3	Rimouski	Québec	G5L 5J2
9403	rue Sherbrooke Est, bureau 1000	Montréal	Québec	H1L 6P2
230	rue de Martigny, bureau 207	Saint-Jérôme	Québec	J7Y 2G3
11	rue Chapleau	Granby	Québec	J2G 6K1
921	boulevard du Séminaire, local 110A	Saint-Jean-sur-Richelieu	Québec	J3A 1B6
1009	rue Galt Ouest	Sherbrooke	Québec	J1H 1Z9
111	rue Brock, bureau 108	Drummondville	Québec	J2C 1L7
3310	boulevard Saint-François	Jonquière	Québec	G7X 2W9
5366	boulevard Jean XXIII, local 105	Trois-Rivières	Québec	G8Z 4A7

R Renseignements sur les employés

Inscrivez le type de fonction occupée par vos employés ainsi que leur nombre. (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

- ☐ Briqueteur-maçon
- ☐ Calorifugeur
- ☐ Carreleur
- ☐ Charpentier-menuisier
- ☐ Chaudronnier
- ☐ Cimentier-applicateur
- ☐ Couvreur

☐ Électricien
☐ Ferblantier
☐ Ferrailleur
☐ Frigoriste
☐ Grutier
☐ Mécanicien d'ascenseur
☐ Mécanicien de chantier

- ☐ Mécanicien de machines lourdes
- ☐ Mécanicien en protection-incendie
- ☐ Monteur-assembleur
- ☐ Monteur d'acier de structure
- ☐ Monteur-mécanicien (vitrier)
- ☐ Opérateur d'équipement lourd
- ☐ Opérateur de pelles mécaniques

- ☐ Peintre
- ☐ Plâtrier
- ☐ Poseur de revêtements souples
- ☐ Poseur de systèmes intérieurs
- ☐ Serrurier de bâtiment
- ☐ Tuyauteur
- ☒ Occupations

D

Nom de l'association

[illegible]

E

Voir déclaration STCQ

2022-12-31

AAA-MM-1.1

2024-04-26

AAAA-MM-JJ

Mode de transmission : ☐ Envoi postal ☐ Courrier électronique ☐ Lors de l'assemblée générale ☐ Avec l'avis de convocation de l'assemblée générale

☒ Autre, précisez : Section intranet "membres" site CSD Construction

Y a-t-il eu des changements à la constitution ou aux règlements de l'association au cours de l'exercice financier? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, lesquels :



E

Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)
(Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

CYR, Patrick	Trésorier
Nom de famille, prénom (selon l'acte de naissance)	Titre ou fonction du signataire
21 SEP. 2023	
Date	Signature

Publication de la déclaration	Transmission de la déclaration
-------------------------------	--------------------------------

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail (www.travail.gouv.qc.ca) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information aux entreprises

Transmission de la déclaration

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information sur le travail
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1